

Réunion du Conseil de quartier BRABOIS

COMPTE RENDU

LE 1^{ER} FEVRIER
2024

18H00

Salle Brel – Espace Prévert

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 150 personnes.</p> <p>Partenaires : Monsieur Philippe SAMSON, Chef du Département Architecture, Ingénierie et Nouvel Hôpital, Monsieur Francis BRUNEAU, Directeur général adjoint CHRU. Monsieur Benoit VALENTIN, Directeur technique grands projets DALKIA</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Philippe ATAIN-KOUADIO, Adjoint délégué à l'urbanisme, transition énergétiques, logement et habitat, hygiène, accès aux soins et gestion de crises, Mme Karima BOUDJENOU, Adjointe déléguée à la santé et prévention, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, métropole et grands projets, mobilités, travaux municipaux, M. Henri ROUSSELOT, Adjoint à la sécurité.</p>

Rappel de l'ordre du jour :

- Maison Médicale
- Reconstruction du CHU

I. Projet de construction d'une maison médicale

Un projet de construction d'une maison médicale est envisagé sur Brabois. Une parcelle boisée de 4000 m² (à proximité de l'école et en face du centre commercial rue du Morvan) est en cours d'acquisition auprès de la métropole par la mairie dont une partie de 900 m² serait rendue constructible pour y réaliser une maison médicale (maison pluridisciplinaire). Le restant serait classé en espace naturelle

Il s'agit d'une réelle volonté de la mairie de faire bénéficier les habitants de Brabois d'un service médical de proximité. Plusieurs études sont actuellement en cours pour trouver des investisseurs. Pour le moment, le bailleur MMh a fait une proposition de construction d'un espace médical pluridisciplinaire avec en contrepartie, la réalisation de 14 studios destinés aux étudiants.

Monsieur Bruneau, Directeur général Adjoint du CHRU, et son équipe sont très favorables à ce que les professionnels de santé se regroupent dans une maison de santé (il s'agit bien d'une logique de complémentarité et non de concurrence), l'hôpital a besoin d'une médecine de ville pour que l'hôpital puisse se concentrer sur les soins les plus spécialisés et urgents.

Questions des habitants :

- *Combien mesurerait la future construction ?*
La future construction serait alignée sur la rue d'aquitaine. La hauteur (R+2) serait similaire aux maisons attenantes. L'idéal serait que la maison médicale soit au cœur du quartier pour un intérêt de proximité.

Les places de stationnement sont-elles prévues dans le projet ? Le secteur est déjà très chargé avec la zone commerciale.

Dans la loi, les stationnements sont obligatoires en cas de construction. Il est de 1 place par logement avec un coefficient modérateur lié à la proximité de la ligne 1 de transport en commun, à cela il faut ajouter les places nécessaires au bon fonctionnement de la maison de santé. Le maire suggère de créer un **atelier stationnement** pour travailler sur ce projet en coordination avec les habitants.

- Un habitant prend la parole et pense qu'il serait judicieux de solliciter l'OHS. En effet, celui-ci participe activement aux projets de mise en œuvre de maisons médicales. Le maire souligne cette opportunité et souhaite explorer toutes les pistes possibles.
- Une habitante propose la réalisation des places de parking en dessous de la maison médicale avec un nombre places attribuées à chaque spécialiste. Elle ajoute qu'un système de barriérage avec tickets serait judicieux pour éviter le stationnement abusif.

II. Restructuration du CHRU du Grand Nancy

Le centre hospitalier universitaire de Nancy va connaître un changement majeur dans les dix prochaines années, avec le regroupement de toutes ses activités sur le plateau de Brabois. Les travaux ont débuté fin 2021 et devraient se terminer en 2031.

La première réunion de présentation du projet a eu lieu en novembre 2022, la seconde a eu lieu en été 2023 (dans le cadre de l'enquête publique), il s'agit aujourd'hui de la troisième réunion de présentation de suivi du projet. L'idée étant de faire régulièrement un point sur l'avancement de celui-ci. Voir le document « power point » présenté par la direction du CHRU joint à ce CR.

1) Rappel des principes généraux :

Le premier objectif est de **répondre aux besoins de santé de la population en y apportant une modernisation** :

- En apportant une solution à la vétusté du bâti pour des raisons de fonctionnalité et de sécurité : La plupart des installations ont plus de 50 ans, le CHU de Brabois ayant été construit en 1973 et l'hôpital d'enfants quelques années plus tard, l'hôpital de St Julien quant à lui remonte à 1900 environ et la maternité de 1930,
- Mettre fin à la dispersion des activités des soins : avec un regroupement de l'hospitalisation sur le site de Brabois, au sein du technopole (actuellement le CHRU est étalé sur 12 sites distincts dont 7 qui dispensent des soins) pour gagner un temps précieux,
- Maintien d'un hôpital ambulatoire de proximité en centre-ville,
- Mieux répondre aux besoins de santé de la population dans des délais courts.

Le deuxième objectif est de **former, attirer et fidéliser les médecins et les soignants** :

- Avec un travail de qualité dans un hôpital à la pointe,
- En mettant l'accent sur la qualité de vie au travail et sur le confort des patients (beaucoup de lits sont inoccupés par manque de soignants limitant la capacité des interventions chirurgicales),
- En favorisant les synergies entre les spécialités en regroupant l'ensemble des activités pour une meilleure dynamique (campus santé, formation, recherche...).

Chiffres clés

Le projet a été validé par le Ministre de la santé en mars 2021.

Une réévaluation du projet a été nécessaire afin de faire face à l'inflation : des efforts ont ainsi été ajustés sur les bâtiments annexes (administratives, techniques, logistique) pour conserver la raison d'être du projet.

1578 lits et places prévus (sur 1537 actuellement)

Budget : 785 millions d'euros (dont 417,8 millions financés par l'Etat).

Nombre de bâtiments prévus : 5 (dont 2 déjà existants : les bâtiments Philippe Canton et Louis Mathieu seront conservés).

2) Présentation du projet architectural

Le projet est divisé en 3 étapes :

1^{ère} étape : Phase de préparation et opérations techniques (2023-2026) *(en cours)*

Les objectifs de cette première étape sont de dégager l'espace de la construction (démolition) et réaliser les irrigations techniques et logistique nécessaires pour assumer les fonctions supports.

Dix opérations sont ainsi prévues :

- 1) Construction neuve d'un parking silo de 350 places : Ce parking sera réalisé avant le démarrage du chantier principal (pour éviter de perdre des places occupées en ce moment par les travaux). Face à l'accroissement des activités, 1200 places supplémentaires seront réalisées d'ici la fin des travaux (350 places d'ici 2026 et 850 places supplémentaires d'ici 2031).
- 2) Création d'une voie d'accès et plateforme chantiers : base vie (réfectoire, vestiaire, sanitaires) pour les ouvriers. A l'issue des travaux, cet espace sera transformé en parking.
- 3) Construction d'un bâtiment énergies : pour faire face aux nouveaux besoins techniques de l'hôpital (électricité, fluides médicaux, production de froid, eau potable)
- 4) Construction de la chaufferie gaz (ainsi que d'un réseau de chaleur).
- 5) Extension du magasin pour les garages, jardins et déchets : l'objectif étant de regrouper les fonctions logistiques et augmenter la capacité du magasin (stocks, espace garage pour les ambulances.)
- 6) Extension et rénovation ALTIR pour ateliers techniques : pour assurer la continuité de fonctionnement de l'hôpital.
- 7) Construction neuve : PUI-CAMS (stocks médicamenteux, dispositifs médicaux)
- 8) Extension et rénovation IMLFO : Projet institut médico-légal
- 9) Galeries et Réseaux techniques : eaux, électricité, climatisation et rafraîchissement (réseaux enterrés et galeries).
- 10) Déconstruction des ateliers, archives, garages (fin 2026).

2^{ème} étape : Opérations principales (2026-2030)

- 1) Construction neuve BMT, NBH et BFME
BMT : Bâtiment medicotechnique : plateau technique, SMUR, PC sécurité, urgences générales pour adultes, imageries, médecine nucléaire, dialyse, soins critiques, blocs opératoires, hélistation.
NBH : Nouveau bâtiment d'hospitalisation : consultations et hôpital de jour
BFME : Bâtiment femmes, mères, enfants : gynécologie, maternité (dont consultation et hospitalisation).
- 2) Equipement du bâtiment énergie
- 3) Extension poste de livraison pour les groupes électrogènes
- 4) Construction d'un bassin d'infiltration

3^{ème} étape : Destruction de la barre de Brabois et de l'hôpital d'enfants (2031)

3) Les étapes désormais terminées (depuis la réunion publique de novembre 2022)

Décembre 2022 : Achèvement des études d'impact environnemental

Janvier-mars 2023 : Recevabilité et instruction des services de l'Etat

Avril-mai 2023 : Avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

Juin-juillet 2023 : Enquête publique et réunion publique

Août 2023 : Rapport de la Commission d'enquête et avis favorable de la commission d'enquête

Septembre 2023 : arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et jury de concours pour sélectionner les architectes et les ingénieurs (4 candidats ont été sélectionnés sur 12)

Octobre 2023 : Finalisation du programme ajusté et transmission aux 4 candidats.

4) Prochaines étapes

De mars à juillet 2024 : Commissions techniques (en fonction des spécialités) avec des acteurs internes (médecins) et des acteurs externes (métropole, collectivités territoriales, services de l'Etat)

Juin 2024 : Début des chantiers préalables (chaufferie, énergie, réseaux, base vie)

Septembre 2024 : Deuxième Jury (classement des projets de 1 à 4)

Octobre 2024 : Mise au point du projet classé en première place

Décembre 2024 : Désignation de l'équipe et du projet Lauréat

1^{er} semestre 2024 : groupe de travail sur le projet médical du centre-ville

2025-2026 : Etude de conception des constructions et début des chantiers suivants (parking, magasin, atelier, pharmacie, institut médico-légal)

2026-2030 : Chantiers suivants (BMT, NBH, BFME)

2031 : Mise en service du nouvel hôpital

5) Calendrier et impacts des différents chantiers préalables à la construction principale

Chantier 1 : Création de la voie d'accès et de la plateforme chantiers

Construction de la partie base vie (chantier en cours), des parties voiries à l'intérieur du site (voies pour les camions) et du projet de création d'une nouvelle entrée avec la réalisation d'un rond-point pour sécuriser les voies publiques et l'école élémentaires. La Métropole travaille actuellement sur ce projet au niveau de la voie d'accès au parking appartenant à la métropole derrière le centre commercial. Ce nouveau rond-point sera réalisé l'été prochain en même temps que la rénovation du rond-point situé rue du Morvan.

Chantier 2 : Modification des réseaux et galeries techniques

Des galeries seront creusées à l'intérieur de l'hôpital (de juin à septembre 2026) + réorientation de l'hélistation en fonction de l'autoroute et des bruits générés par le chantier. L'héliport devrait rester au même endroit qu'aujourd'hui.

Chantier 3 : Chaufferie et réseaux de chaleur

Avec démolition à terme de l'ancienne chaufferie (2026) et son déplacement à proximité de l'usine actuel de chauffe à la biomasse.

Chantier 4 : Pôle Energies

Construction d'un bâtiment de septembre 2024 à décembre 2025

Chantier 5 : Pôle Logistique

Rénovation du bâtiment existant avec extension de septembre 2024 à juillet 2026.

Chantier 6 : Ateliers DSTS

Rénovation du bâtiment existant avec extension de novembre 2024 à décembre 2025

Chantier 7 : Pharmacie

Lancement du concours d'architecte cette année pour une construction de mars 2026 à décembre 2027.

Chantier 8 : Institut médico-légal, unité médico-judiciaire et fœtopathologie

Rénovation du bâtiment existant avec une extension de mars 2025 à décembre 2026.

Chantier 9 : Parking silo de 350 places

Il s'agit du premier parking qui sera construit, de novembre 2025 à décembre 2026. A noter que le chantier démarrera probablement plus tôt.

Chantier 10 : Déconstructions

6) Mobilités et stationnement

Le GIP (Groupement d'intérêt public) travaille depuis 6 mois sur des études visant à fluidifier les axes de circulation A31 et A33, notamment sur les points suivants :

- Modification des voies routières et autoroutières (y compris l'échangeur de Brabois)
- Parking relais, covoiturage et mobilité douce
- Trains, bus régionaux, transports en commun et navettes

De plus, plusieurs solutions sont à l'étude pour désengorger l'avenue de Bourgogne et la rue du Morvan. De toutes les simulations réalisées jusqu'à maintenant, Manu Donati précise que la solution la plus favorable serait de réaliser une bretelle derrière la faculté de médecine qui séparerait les flux se rendant au CHRU des flux se rendant aux universités et des entreprises.

La rénovation du parking P1 aura lieu en 2024.

Des accès et places seront dédiés aux urgences, pompier, SMUR et public à proximité de l'entrée.

7) Environnement

Des études d'impact environnemental ont été menées de mars 2022 à juillet 2023.

Rappel des impacts :

- Maintien de la **biodiversité** inventoriée (faune, flore)
- **Mobilité et stationnement**
- Mesures d'évitement des **pollutions** (Sols, Air, Eaux, Bruit, Vibration, ...)
- **Infiltration** des eaux de pluie
- **Replantation** : Compensation des défrichements (8000 m²) des zones soumises à autorisation
- **Urbanisme et paysage** (Zone d'Intérêt Commun Ville-Hôpital, Corridor vert)
- **Energies, Empreinte carbone** et Ressources (EnR, RE2020, réemploi, bio sources, ...)

A noter que pour chaque arbre coupé, trois arbres seront replantés. La direction de CHRU est à l'écoute pour étudier avec les habitants les lieux où seront plantés les futurs arbres. Le maire souligne qu'il est important de replanter afin de préserver un écosystème. Ceux-ci seront plantés à la fin des travaux

Questions des habitants :

- *Pourquoi ne pas intégrer de panneaux solaires au-dessus des parkings ?*
Cela est prévu.
- *J'habite rue de Ludres, nous avons actuellement des nuisances sonores quotidiennes lorsqu'une chaufferie se met en route. Est-ce qu'il s'agit de la chaufferie biomasse ou de la chaufferie à gaz qui va être rapprochée prochainement ?*
La société Dalkia prend note et va se renseigner (c'est certainement la chaufferie biomasse).
- *Avez-vous évalué le bruit supplémentaire que cela allait engendrer ?*
Il est obligatoire de répondre à une réglementation acoustique de 3 dba d'émergence, ce qui est très faible.
- *Pourquoi ne pas déplacer l'héliport comme cela était prévu initialement ?*
Une solution a été trouvée afin de conserver l'héliport en modifiant son orientation.
- *Des navettes seront-elles prévues entre les bâtiments pour que les patients puissent s'y déplacer ?*
Des dessertes aux pieds des bâtiments sont prévues et actuellement à l'étude.
- *Que va devenir l'hôpital d'enfants ?*
Après 2031, ce bâtiment sera rénové pour y accueillir une crèche, un internat, et de l'administration (en cours d'étude).
- *Comment sera préservée la tranquillité des patients pendant ces travaux ?*
Des appareils de mesure sont prévus sur les toits en coordination avec les chefs de chantier. Si le bruit dépasse un certain seuil, les chefs de chantier seront informés en temps réel pour que les travaux puissent être ajustés (un diagnostic acoustique précis sera fait au préalable).

Monsieur le Maire conclut la réunion en remerciant les habitants et les partenaires. Il précise que cette période de mutation a besoin d'une relation permanente avec les riverains afin de répondre au mieux à leurs besoins et l'évolution du chantier. Mathieu KLEIN, Président de la Métropole du Grand Nancy, sera convié à la prochaine réunion.